

**20.3976**

**Postulat Reynard Mathias.  
Das Burn-out-Syndrom  
als Berufskrankheit anerkennen  
und die Prävention fördern**

**Postulat Reynard Mathias.  
Prévention et reconnaissance  
du syndrome d'épuisement professionnel  
(burn-out) comme maladie  
professionnelle**

---

**CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 18.12.20

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 10.03.21

---

**Präsident** (Aebi Andreas, Präsident): Frau Gutjahr bekämpft das Postulat.

**Reynard** Mathias (S, VS): Je prends la parole pour défendre mon postulat 20.3976, "Prévention et reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle". Cette intervention a été déposée en septembre 2020 et le Conseil fédéral a proposé de l'accepter. Elle est aujourd'hui combattue par les membres du groupe UDC. J'ai déposé ce postulat à la suite du refus par ce conseil de donner suite à mon initiative parlementaire 18.416, qui visait à une reconnaissance immédiate du burn-out comme maladie professionnelle au sens de la loi fédérale sur l'assurance-accidents. J'ai donc fait le choix de revenir avec une proposition plus modérée, plus consensuelle, laissant davantage de marge de manœuvre au Conseil fédéral dans son application, afin de trouver un compromis acceptable tant pour le gouvernement que pour le Parlement. Le Conseil fédéral ayant apporté son soutien, il nous reste à trouver aujourd'hui une majorité au sein de ce conseil.

Concrètement, ce postulat charge le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité, sur la base des exemples en vigueur dans les pays européens ayant fait le pas, d'une modification éventuelle de la loi sur l'assurance-accidents ou d'autres

---

**AB 2021 N 360 / BO 2021 N 360**

normes légales, afin d'intensifier tant la prévention que la reconnaissance et l'action face au syndrome d'épuisement professionnel, en le reconnaissant comme maladie professionnelle. En d'autres termes, il s'agit de ne pas rester les bras croisés face à ce phénomène et d'identifier comment notre pays pourrait, en s'inspirant d'éventuelles bonnes pratiques d'autres régions, améliorer la reconnaissance et la prévention du burn-out. D'autres pays autour de nous ont déjà agi et pris au sérieux cette problématique.

Personne dans cette salle ne peut nier la réalité de l'épuisement professionnel. Nous connaissons toutes et tous autour de nous des gens qui ont vécu un burn-out. L'immense majorité des médecins, et c'est ce que confirme une étude d'Unisanté sortie en début d'année, ont été confrontés dans leur pratique à la réalité de l'épuisement professionnel. Pourtant, le sujet est totalement absent des débats parlementaires. Aucune réponse concrète n'a pour l'heure été apportée. C'est l'occasion de changer les choses et d'empêcher ce problème.

Il y a tout juste une année, une nouvelle étude fondée sur les chiffres des assureurs suisses démontrait que les absences liées à des problèmes de santé mentale ont augmenté de plus de 50 pour cent depuis 2012 dans notre pays. Comme le burn-out n'est pas considéré comme une maladie professionnelle, il n'est pas pris en charge par l'assurance-accidents. Concrètement, une personne connaissant un burn-out se trouvera dans une situation qui n'est pas véritablement reconnue. Elle ne pourra espérer qu'une prise en charge limitée par la LAMal, en étant considérée bien souvent comme souffrant d'une dépression. Or, non seulement cela ne



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2021 • Achte Sitzung • 10.03.21 • 08h00 • 20.3976  
Conseil national • Session de printemps 2021 • Huitième séance • 10.03.21 • 08h00 • 20.3976



correspond pas à la réalité du phénomène de burn-out, mais surtout aujourd'hui, c'est en fait l'ensemble de la société, via les primes-maladie, qui finance cette problématique intrinsèquement liée aux situations sur le lieu de travail et aux conditions de travail.

Le travail de prévention, de sensibilisation, d'information, mais aussi d'aide à la réintégration sur le marché du travail manque aujourd'hui dans notre pays.

Je vous remercie donc de bien vouloir apporter votre soutien à cette proposition et rejoindre le Conseil fédéral en soutenant une proposition qui permettrait enfin de prendre au sérieux ce phénomène qui touche avec beaucoup de violence et de dureté un nombre toujours plus élevé de Suisse et de Suisses.

**Gutjahr** Diana (V, TG): "Burn-out" ist ein Begriff, der in den letzten Jahren immer mehr verwendet und in den allermeisten Fällen mit dem Arbeitsplatz in Verbindung gebracht wird – ungerechterweise, wie ich finde. Denn es ist bestätigt, dass es eben schwierig ist, einen kausalen Zusammenhang zwischen der beruflichen Tätigkeit und einer Burn-out-Erkrankung herzustellen. Das Burn-out ist in der Regel eine multifaktoriell verursachte Erkrankung, und der berufliche Anteil an der Krankheitsursache ist, wenn überhaupt, oft nur schwer zu ermitteln.

Mit dem Postulat will man nun den Bundesrat beauftragen, zu prüfen, ob das Bundesgesetz über die Unfallversicherung oder andere gesetzliche Bestimmungen so geändert werden sollen, dass das Burn-out-Syndrom als Berufskrankheit anerkannt und die Prävention gefördert wird.

Der Urheber des Vorstosses will, nachdem der Nationalrat seiner parlamentarischen Initiative 18.416, "Burn-out-Syndrom als Berufskrankheit anerkennen", im Juni 2019 keine Folge gegeben hat, nun über einen Seiteneingang eine gesetzliche Grundlage schaffen und die Kosten der Unfallversicherung anhängen, also dem Arbeitgeber.

In der Schweiz ist jeder Arbeitnehmer gegen Berufsunfälle und gegen Berufskrankheiten versichert. Das ist eine Thematik, die unbestritten ist. Die versicherten Schäden sind entweder objektiv einer Folge zuzuordnen oder wurden bei der beruflichen Tätigkeit ausschliesslich oder vorwiegend durch schädigende Stoffe oder bestimmte Arbeiten verursacht. Jetzt daraus abzuleiten, dass auch psychische Probleme durch die Arbeitstätigkeit entstehen, ist zu kurz gegriffen bzw. ist in meinen Augen auch ein Misstrauensvotum den Arbeitgebern gegenüber. Der Arbeitgeber ist übrigens für die Mitarbeitenden in KMU meist die erste Anlaufstelle, um Probleme zu diskutieren und zu lösen.

Als Arbeitgeberin bin ich mit verschiedenen Fragestellungen konfrontiert und kann Ihnen sagen, dass Burn-out in den allermeisten Fällen im privaten Rahmen seinen Ursprung hat, was auch immer wieder durch die Betroffenen selber so erwähnt wird. Aussagen, wonach die betreffenden Personen mit den Bedürfnissen der verschiedenen Anspruchsgruppen – also Familie, Beruf, Hobby – überfordert seien, höre ich regelmässig. Der heutige gesellschaftliche Grundsatz, auf nichts verzichten zu müssen und alles haben zu können, bringt sehr viele Menschen in eine Abwärtsspirale. Dafür ist aber jede einzelne Person mitverantwortlich! Hierfür schlussendlich den Arbeitgeber verantwortlich zu machen, indem man die Kosten über die Unfallversicherung abwickeln will, wird der Sachlage sowie der Ausgangssituation keineswegs gerecht.

Die Kommission sowie das Parlament hatten die Initiative aus Gründen abgelehnt, die auch in Bezug auf das Postulat gelten:

1. Bei einer überwiegenden Mehrheit der Arbeitnehmenden stimmt das Verhältnis zwischen Ressourcen und Belastungen am Arbeitsplatz.
2. Wichtiger, als eine neue Zuständigkeit der Unfallversicherung zu schaffen, ist es, die laufenden Programme der Privatwirtschaft zur Prävention von Burn-out-Erkrankungen weiterzuverfolgen.
3. Bis heute gibt es weder in der Forschung noch in der Praxis eine klare Definition des Burn-out-Syndroms. So kennt auch der Tarif Tarmed, welcher für alle ambulanten ärztlichen Behandlungen in Arztpraxen und Spitäler gilt, keine Position für Burn-out-Erkrankungen.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, das Postulat abzulehnen.

**Berset** Alain, conseiller fédéral: Que demande ce postulat que, je vous rappelle, le Conseil fédéral vous invite à accepter? Ce postulat demande un rapport sur l'opportunité d'une modification, peut-être, de la loi fédérale sur l'assurance-accidents, afin d'intensifier la prévention et la reconnaissance du syndrome d'épuisement comme une maladie professionnelle. Le postulat ne demande rien d'autre que de créer une base où serait rassemblé ce que l'on sait et où l'on dirait ce que l'on ne sait pas, de manière à pouvoir se forger une opinion sur la problématique.

J'aimerais vous dire que si le Conseil fédéral, dans les temps actuels où il y a déjà beaucoup de travail, est néanmoins d'accord de faire un rapport à ce sujet, eh bien, c'est parce qu'il partage le souci de l'auteur du



postulat. D'abord, sur le fait que le burn-out est une réalité en constante augmentation, puis sur le fait qu'il est nécessaire aujourd'hui, pour le Parlement et pour le Conseil fédéral, de se doter d'une base de réflexion pour voir si, oui ou non, il faut faire quelque chose et, si oui, ce qu'il faut faire. Cela doit aussi nous permettre d'attirer votre attention ou, peut-être, de rassembler les expériences réalisées dans d'autres pays.

Nous savons plusieurs choses à ce sujet. D'abord, que c'est une thématique très complexe et qui existe. Personne ne conteste l'existence de ces phénomènes, même si, aujourd'hui, avec cette complexité, on n'a même pas une définition claire du syndrome de burn-out. C'est souvent décrit comme une maladie ou comme un problème multifactoriel. On lui attribue d'ailleurs la plupart du temps des origines diverses, d'ailleurs pas toujours toutes liées au travail. Mais enfin, c'est quelque chose qui existe, qui est complexe, sur quoi on a aujourd'hui trop peu d'informations, et on voit néanmoins que d'autres pays sont devenus actifs dans ce domaine.

Il nous semble donc nécessaire aujourd'hui, pour initier une réflexion, un débat, une analyse, d'établir et d'examiner dans un rapport où on en est, de dire quelle est la situation aujourd'hui dans notre pays. La seule chose que vous feriez en suivant l'avis du Conseil fédéral qui propose d'accepter le postulat, c'est soutenir les efforts que nous faisons pour produire un rapport. Il ne s'agit pas d'une décision, mais d'un rapport, et ensuite il vous appartiendra, avec le Conseil fédéral, de voir si d'autres pas sont nécessaires. Mais, de toute

AB 2021 N 361 / BO 2021 N 361

manière, personne ne peut nier aujourd'hui la nécessité d'en savoir un peu plus.

On ne peut pas nier l'existence d'une réalité simplement en refusant un postulat. C'est la raison pour laquelle je vous invite, avec le Conseil fédéral, à l'accepter et, ensuite, sur la base du rapport, à mener un débat au sein du Parlement, un débat auquel nous nous réjouissons de participer avec vous.

**Präsident** (Aebi Andreas, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

#### *Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 20.3976/22555)

Für Annahme des Postulates ... 87 Stimmen

Dagegen ... 96 Stimmen

(2 Enthaltungen)